



**Banque des Etats de l'Afrique Centrale
(BEAC)**

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2014



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Au Conseil d'Administration

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration et, conformément à notre lettre de mission, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BEAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un total bilan de FCFA 10 360 573 millions et un résultat net bénéficiaire de FCFA 25 108 millions ;
- les vérifications et informations contenues dans le rapport annuel, établi conformément à l'article 47 des statuts de la Banque et portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés et arrêtés sous la responsabilité du Gouvernement de la Banque et doivent être approuvés par le Conseil d'Administration conformément à l'article 35 des Statuts. Ces comptes seront ensuite ratifiés par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale. Notre responsabilité est d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de votre Banque en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre des normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération Internationale des Experts Comptables (IFAC). Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes de la période ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une mission de commissariat aux comptes consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes de la période. Elle consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de la période et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que le contrôle auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la BEAC au 31 décembre 2014, sont réguliers et sincères, établis conformément aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes aux états financiers ci-après et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BEAC à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information présentée dans la note 12.3 (« immobilisations corporelles ») des Notes annexes aux états financiers.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques du rapport annuel et n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport annuel du Gouverneur sur la situation financière au 31 décembre 2014.

Nous avons également rapproché le résultat dégagé par la Salle des Marchés et celui retracé dans la comptabilité générale. Il ressort que, le résultat de FCFA 90 197 millions mis en évidence dans la comptabilité auxiliaire de la Salle des Marchés est concordant avec celui reporté dans les états financiers au 31 décembre 2014. A cet effet, nous avons produit un rapport de contrôle de la Salle des Marchés.

Yaoundé, le 21 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Afrique Centrale



René LIBONG
Associé

Mazars Cameroun



Jules Alain NJALL BIKOK
Associé

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS.....	4
Bilan	4
Compte de Résultat	6
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	7
Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation	7
1.1. Statut juridique.....	7
1.2. Principales missions de la Banque.....	7
1.3. Organes de décision et de contrôle	8
Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	10
2.1. Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2014.....	10
2.2. Exercice	10
2.3. Principes comptables.....	11
2.4. Base comptable	11
2.5. Architecture du système comptable.....	11
2.6. Comptabilisation de l'actif et du passif	12
2.7. Modalités d'enregistrement des produits et charges.....	12
2.8. Impôts et taxes.....	13
2.9. Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations	13
2.10. Autres avoirs extérieurs	13
2.11. Avoirs en or	15
2.12. Avoirs et opérations avec le FMI.....	15
2.13. Créances sur les établissements de crédit.....	16
2.14. Créances sur les Trésors nationaux	16
2.15. Dépôts des Trésors nationaux et Comptables Publics	16
2.16. Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières	17
2.17. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	17
2.18. Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis	18
2.19. Billets et monnaies en circulation	18
2.20. Emprunts et dettes.....	19
2.21. Provisions pour risques et charges.....	19
2.22. Avantages au personnel.....	19
2.23. Réserves	20
2.24. Gestion des risques	20
2.25. Engagements hors bilan	21

COMPTES ANNUELS

2.26. Evénements postérieurs à la clôture	22
2.27. Audit et approbation des comptes sociaux	22
2.28. Tableau de flux de trésorerie	22
Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la clôture	22
Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice	23
Note 5 : Avoirs extérieurs à vue	25
Note 6 : Autres avoirs extérieurs	27
Note 7 : Encaisse Or	29
Note 8 : Fonds Monétaire International	30
Note 9 : Créances sur les banques.....	32
Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux	33
Note 11 : Contreparties allocations DTS.....	35
Note 12 : Valeurs immobilisées	35
Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis.....	40
Note 14 : FMI - Ajustements	41
Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif.....	41
Note 16 : Billets et pièces en circulation	42
Note 17 : Trésors et Comptables Nationaux	43
Note 18 : Dépôts des banques et institutions financières	44
Note 19 : Autres comptes courants	45
Note 20 : FMI – Allocations des DTS	46
Note 21 : Emprunts et dettes à long et moyen terme	46
Note 22 : Provisions.....	47
Note 23 : Fonds propres et réserves techniques	48
Note 24 : Réserves de réévaluation	51
Note 25 : Créiteurs divers et comptes de régularisation passif.....	51
Note 26 : Résultats sur avoirs extérieurs.....	53
Note 27 : Résultat sur opérations avec la clientèle	54
Note 28 : Résultat sur opérations avec les institutions financières	54
Note 29 : Produit Net Bancaire	55
Note 30 : Autres produits d'exploitation.....	55
Note 31 : Charges d'exploitation.....	55
Note 32 : Résultat exceptionnel	57
Note 33 : Résultat de l'exercice	57
Note 34 : Hors Bilan.....	58
Note 35 : Opérations avec les parties liées	60
Note 36 : Les effectifs	61
Note 37 : Procédure judiciaire	61
Note 38 : Plan comptable	61
Note 39 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	61

COMPTES ANNUELS**ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014****Bilan**Actif*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Diponibilités Extérieures		8 071 825	8 478 790	-406 965	-4,80
<i>Avoirs extérieurs à vue</i>	5	3 827 707	4 975 005	-1 147 297	-23,06
<i>Autres avoirs en devises convertibles</i>	6	4 244 118	3 503 786	740 332	21,13
Encaisse-Or	7	116 296	102 405	13 891	13,57
Fonds Monétaire International	8	291 516	274 237	17 279	6,30
Créances sur les Banques	9	109 923	15 880	94 043	592,21
Créances sur les Trésors Nationaux	10	1 277 798	561 131	716 667	127,72
Contrepartie Allocations DTS	11	173 964	161 582	12 382	7,66
Valeurs immobilisées	12	251 638	250 747	891	0,36
Autres actifs-stocks de billets et monnaies non émis	13	41 968	42 271	-303	-0,72
FMI Ajustements	14	20 435	16 755	3 680	21,96
Débiteurs divers et comptes de régularisation	15	5 209	4 971	238	4,79
Total Actif		10 360 573	9 908 769	451 803	4,56

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELSPassif*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
				Valeur	%
PASSIF					
Billets et pièces en circulation	16	2 999 493	2 771 359	228 134	8,23
Trésors et Comptables Publics Nationaux	17	2 752 661	3 364 632	-611 971	-18,19
Banques et Institutions financières	18	3 564 401	2 792 561	771 840	27,64
Autres comptes courants	19	118 232	109 416	8 816	8,06
FMI : Allocation des DTS	20	424 223	397 206	27 017	6,80
Emprunts et Dettes	21	12 108	10 617	1 491	14,04
Provisions	22	11 378	10 983	395	3,59
Réserves	23/24	322 126	296 701	25 425	8,57
Capital, Primes et Fonds de dotation	23	91 507	91 507	0	0,00
Créditeurs divers et comptes de régularisation	25	39 335	45 739	-6 404	-14,00
Résultat de l'exercice	33	25 108	18 048	7 060	39,12
Total Passif		10 360 573	9 908 769	451 803	4,56

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31 Décembre 2014*En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2014	31/12/2013	Variation	
				Valeur	%
Produits sur avoirs extérieurs		152 939	138 861	14 078	10,14
<i>Intérêts sur Comptes d'Opérations et de Nivellement</i>		26 435	52 013	-25 578	-49,18
<i>Intérêts sur autres placements et dépôts</i>		126 504	86 848	39 657	45,66
Charges sur avoirs extérieurs		36 308	29 078	7 230	24,87
Résultat sur avoirs extérieurs	26	116 631	109 783	6 848	6,24
Produits sur opérations clients		23 919	18 433	5 486	29,76
Charges sur opérations clients		6 182	15 408	-9 226	-59,88
Résultat sur opérations clients	27	17 737	3 025	14 712	486,28
Produits sur opérations avec les institutions financières		2	1	1	56,11
Charges sur opérations avec les institutions financières		49	45	3	7,29
Résultat sur opérations avec les institutions financières	28	-47	-44	-3	5,92
Autres produits financiers		2	0	2	460,98
Poduit Net Bancaire	29	134 323	112 765	21 558	19,12
Autres produits d'exploitation	30	11 874	11 539	334	2,90
Total des produits nets		146 197	124 304	21 893	17,61
Frais généraux		101 516	97 517	3 999	4,10
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		18 986	8 456	10 530	124,54
Total charges d'exploitation	31	120 502	105 972	14 530	13,71
Résultat d'exploitation		25 695	18 332	7 363	40,17
Produits exceptionnels		1 009	1 111	-102	-9,14
Charges exceptionnelles		1 596	1 394	202	14,50
Résultat exceptionnel	32	-587	-283	-304	107,23
Résultat net de l'exercice	33	25 108	18 048	7 060	39,12

NB : Les notes élaborées par la BEAC, font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation****1.1 Statut juridique**

La BEAC est un établissement public multinational africain régi par la convention instituant l'UMAC, la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les Etats Membres de cette Union et ses Statuts. Les Etats Membres sont : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad. La Banque jouit de la pleine personnalité juridique (*article 5 des Statuts*).

Les Immunités et Privilèges généralement reconnus aux Organisations Internationales, en vertu des conventions internationales pertinentes, de l'Acte Additionnel n°6/99/CEMAC-024-CCE-02 du 17 décembre 1999 relatif au régime des Droits, Immunités et privilèges accordés à la Communauté, aux membres de ses Institutions et à son personnel ainsi que les accords de siège conclus avec les Etats membres, lui sont accordés sur le territoire de ses Etats membres en vue de faciliter l'exécution de ses missions (*article 6 des Statuts*).

Son capital, réparti à parts égales entre les Etats membres, est de 88 000 millions (*article 2 des Statuts*).

Le Siège de la BEAC est établi à Yaoundé au Cameroun. En outre, la Banque est présente dans les capitales de chaque Etat membre à travers les Directions Nationales. La Banque dispose également d'un réseau d'Agences réparties dans l'espace géographique des Etats membres et d'un Bureau à Paris (Siège et 21 sites).

Le fonctionnement de la BEAC est régi par les Statuts révisés le 02 octobre 2010.

1.2 Principales missions de la Banque

Selon les dispositions de *l'article premier de ses Statuts*, la BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union Monétaire ;
- émettre les billets de banque et les monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union Monétaire ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;
- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière dans l'Union Monétaire.

COMPTES ANNUELS

1.3 Organes de décision et de contrôle

La gestion et le contrôle de la Banque sont assurés par les représentants des Etats membres et de la France (*article 26 des Statuts*), à travers les Organes de Décision et de Contrôle suivants (*articles 27, 62 et 64 des Statuts*) :

1.3.1 Les Organes de Décision :

Le Conseil d'Administration administre la Banque Centrale et veille à son bon fonctionnement (*article 28 des Statuts*). Le Conseil comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs par Etat membre et deux pour la France. Les administrateurs sont désignés pour une durée de trois (3) ans renouvelable par leurs Etats respectifs (*article 29 des Statuts*).

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par le Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale et, en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci, par l'autre membre du Comité Ministériel ressortissant de l'Etat concerné (*article 30 des Statuts*).

Le Gouverneur de la Banque Centrale rapporte les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Les Censeurs et les autres membres du Gouvernement de la Banque assistent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Un Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change (*article 38.1 des Statuts*).

Les compétences du Comité de Politique Monétaire en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change sont fixées par les articles 38.2 et 38.3 des Statuts.

Le Comité de Politique Monétaire est présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale et est composé de quatorze (14) membres délibérants, à raison de deux (2) par Etat membre, dont le Directeur National de la BEAC et de deux (2) pour la France (*article 39 des Statuts*).

Le Gouvernement de la BEAC est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux (*article 46 des Statuts*). Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale, dans le respect des Statuts ainsi que des dispositions des traités, conventions internationales, lois et textes réglementaires en vigueur (*article 47 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

Le Comité Monétaire et Financier National est constitué dans chaque Etat membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale. Son rôle principal est de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'Etat membre et déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire (*article 58 des Statuts*).

1.3.2 Les Organes de Contrôle

Le Collège des Censeurs, composé de trois membres (*articles 62 et 63 des Statuts*) assure :

- le contrôle de la régularité des opérations et des comptes annuels de la Banque Centrale ;
- le contrôle de l'exécution du budget ;
- la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations.

Le Collège des Censeurs propose au Conseil d'Administration toutes recommandations ou mesures appropriées résultant de ses contrôles.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'Administration, des Comités Monétaires et Financiers Nationaux et du Comité d'Audit avec voix consultative.

Le Comité d'Audit est composé de cinq (5) membres : quatre (4) Administrateurs, à raison d'un Administrateur par Etat membre non représenté au Collège des Censeurs, et une personnalité extérieure (*article 64 des Statuts*).

Le Comité d'Audit (*article 65 des Statuts*) :

- assiste le Conseil d'Administration de la Banque Centrale et a tous pouvoirs d'investigation et de proposition à cette fin ;
- supervise l'activité du contrôle interne et s'assure du bon fonctionnement des Organes de Contrôle ;
- contrôle la fiabilité des états financiers, l'exhaustivité de l'information financière ;
- est chargé du suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des Organes de Décision et de Contrôle.

L'audit interne est assuré au sein de la BEAC par la Direction Générale en charge du Contrôle Général (*article 67 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

Les Commissaires aux comptes : les comptes annuels de la Banque Centrale sont arrêtés par son Gouvernement et vérifiés par deux Commissaires aux Comptes choisis par le Conseil d'Administration parmi les cabinets de réputation internationale pour un mandat de trois ans renouvelable une fois (*articles 35 et 69 des Statuts*).

Note 2 : Principes et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2014

Les états financiers de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (*article 71 des Statuts*), en conformité avec les principes comptables généralement admis et selon le référentiel comptable de la Banque qui est défini par le règlement du Comité Ministériel de l'UMAC N° 05/03/CEMAC/UMAC du 14 mai 2003 et d'une manière générale selon les règles et méthodes que ses organes dirigeants estiment être adaptées à la nature de l'activité d'une banque centrale et qui sont exposées ci-après.

Le plan de réforme et de modernisation de la BEAC prévoit la rédaction et l'adoption d'un nouveau référentiel comptable en conformité avec les standards internationaux en complément du règlement N°05/03. Le projet de réforme de référentiel comptable de la Banque est en cours et devra, courant 2016, remplacer l'actuel référentiel.

Les comptes annuels de la Banque Centrale sont libellés en Franc de la Coopération Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : Francs CFA 655,957 pour 1 Euro.

Tous les chiffres présentés dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux annexes sont en millions de Francs CFA.

2.2 Exercice

L'exercice comptable de la Banque Centrale correspond à l'année civile ; il commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de la même année (*article 35 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

2.3 Principes comptables

Les principes comptables appliqués sont les suivants :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- comparabilité ;
- importance relative ;
- réalité économique ;
- transparence ;
- prise en compte des événements postérieurs à la date du bilan.

2.4 Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant pour valoriser au prix de marché l'or, les devises (autre que l'Euro), les titres négociables (autres que ceux classés comme détenus jusqu'à l'échéance) ainsi que l'ensemble des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises, inscrits au bilan et en hors bilan.

2.5 Architecture du système comptable

La Banque a opté pour une architecture centralisée du système d'information comptable gérée par le progiciel *e-business suite* d'ORACLE et caractérisée par la saisie décentralisée et unique des opérations par les Cellules Comptables.

Tous les événements de gestion à incidence comptable sont enregistrés, dès leur survenance, au sein des cellules comptables, dans les comptabilités auxiliaires des applications amont :

- Modules ORACLE (PO, AP, FA et IC) pour la gestion des achats, des fournisseurs, des immobilisations et des opérations de l'Emission Monétaire ;
- AGIS (opérations de la Salle des Marchés) ;
- Personnel -Paie-Prêts (opérations de gestion du personnel) ;
- Marché Monétaire (opérations de politique monétaire et opérations avec les Trésors) ;
- SYGMA-SYSTAC (Systèmes de Règlement Brut en Temps Réel et Système de Paiement de Masse), en ce qui concerne le système de paiement et de règlement de la CEMAC.

COMPTES ANNUELS

Le déversement « au fil de l'eau », en temps réel, des différentes données comptables s'effectue vers la base centrale « ORACLE GL » au Siège, pour agrégation.

Le système d'information est dénommé SYSCOBEAC.

La Tierce Maintenance Applicative n'est toujours pas assurée depuis la mise en production de l'application « SYSCOBEAC ».

Les dysfonctionnements qui ont été observés au cours de l'exploitation de SYSCOBEAC et les améliorations indispensables à apporter au système pour assurer son intégrité, ont fait l'objet d'une revue avec la société ORACLE au cours de l'année 2013. cette dernière a soumis à la Banque une proposition d'optimisation de SYSCOBEAC au cours de l'année 2014. Un contrat a été signé avec cette société en vue d'effectuer les travaux d'optimisation au cours du premier semestre 2015.

Par ailleurs, un projet d'intégration des applications « SWIFT » (transferts internationaux), « SYGMA » et « ORACLE G »L est en cours de réalisation, afin d'automatiser l'ensemble des transactions transitant par ces applications. La mise en production de ce projet est prévue pour la fin du premier semestre 2015.

2.6 Comptabilisation de l'actif et du passif

Un élément d'actif ou de passif n'est comptabilisé au bilan que lorsqu'il est probable que tout gain ou perte économique futur bénéficiera ou sera supporté par la BEAC, que l'essentiel des risques et avantages associés à l'actif ou au passif ont été transférés à la BEAC, et que le coût ou la valeur de l'actif ou le montant de la dette peut être mesuré de manière fiable.

2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges

L'enregistrement des produits et charges est effectué selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus, exception faite des intérêts échus et non payés sur les avances octroyées aux Trésors nationaux qui ne sont enregistrées en produits qu'à leur encaissement ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titres par ligne de titres ;

COMPTES ANNUELS

- les plus-values et moins-values latentes, réalisées sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont enregistrées en compte de réserve de réévaluation en cours d'exercice. Les moins values latentes constatées en fin d'exercice sont comptabilisées en résultat ;
- pour les titres à revenu fixe (titres de trading et titres d'investissement), la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.8 Impôts et taxes

La BEAC est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de la CEMAC conformément à l'article 6 des Statuts et des accords de Siège signés avec les différents Etats membres.

2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations

Les avoirs extérieurs de la Banque gérés en Compte d'Opérations et Compte Spécial de Nivellement auprès du Trésor français, sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euros à la date de réalisation.

Les règles de fonctionnement de ces comptes, notamment les quotités de réserves devant obligatoirement être placées par la BEAC au Compte d'Opérations sont fixées par la convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée avec le Trésor français (*article 11 des Statuts*). La convention en vigueur, est celle du 03 octobre 2014, avec effet au 1^{er} juillet 2014.

2.10 Autres avoirs extérieurs

Les réserves de change autres que celles déposées au Compte d'Opérations sont gérées par la Salle des Marchés sous forme, d'or, de devises (y compris l'Euro), de titres et sont évaluées selon les principes et normes du Système Européen des Banques Centrales (SEBC).

2.10.1 Le portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de la BEAC comprend des titres détenus à des fins de transaction (titres de trading) et des titres détenus jusqu'à leur échéance (titre d'investissement). Pour l'exercice 2014, ce portefeuille ne comprend que des titres classés comme détenus jusqu'à échéance.

COMPTES ANNUELS

Les primes ou les décotes constatées lors de l'acquisition sont amorties sur la durée résiduelle de vie des titres. Les coupons courus sont comptabilisés dans les comptes de créances rattachées.

Les primes et les décotes représentent la différence entre la valeur nominale d'un titre et son prix lorsque ce dernier est en-dessous ou au-dessus du pair.

– ***Les titres de transaction***

Les titres de transaction (ou titres de trading) sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition hors coupons courus.

Les titres de transaction sont réévalués mensuellement. Les résultats latents (plus ou moins-values) dégagés de cette réévaluation sont enregistrés en comptes de capitaux propres en cours d'exercice. Les comptabilisations des réévaluations sont contre-passées au début de chaque mois.

Les réévaluations sont effectuées par ligne de titres. Aucune compensation n'est possible entre les moins-values et les plus-values résultant de lignes de titres différentes.

En fin d'exercice, les moins-values latentes sont enregistrées en compte de résultat. Les plus-values latentes sont enregistrées en capitaux propres et contre-passées au début de l'exercice suivant.

Les titres de transaction peuvent être reclassés en titres d'investissement, au prix du marché au moment du reclassement, si la Banque Centrale a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Toute différence résultant de cette évaluation est comptabilisée dans un compte de réserve de réévaluation. Cette différence est ensuite rapportée en résultat par voie d'amortissement linéaire annuel.

– ***Les titres d'investissement (titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance)***

Ce sont des actifs financiers que la Banque Centrale a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés et évalués à leur coût amorti.

Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont considérés comme des avoirs distincts, évalués au coût amorti et sous réserve de réduction de valeur. Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance peuvent être vendus avant leur échéance, dans l'une des circonstances suivantes :

COMPTES ANNUELS

- a) si la quantité vendue est considérée comme non significative par rapport au montant total du portefeuille de titres détenus jusqu'à leur échéance;
- b) si les titres sont vendus dans le mois de leur échéance;
- c) dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'une détérioration significative de la solvabilité de l'émetteur, ou à la suite d'une décision de politique monétaire explicite du Comité de Politique Monétaire.

2.10.2 Les avoirs en devises

Les avoirs en devises autres que l'Euro, sont réévalués mensuellement devise par devise à leur valeur de marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte de réserve de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

2.11 Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de la valeur de l'once d'or. Le stock d'or est valorisé chaque mois au cours du marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte d'écart de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors nationaux et engagements envers le FMI

La BEAC est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des comptes en Francs CFA détenus par le FMI dans la Zone. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats membres et la BEAC, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées en DTS.

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI sont retracées dans les comptes :

- avoirs en DTS ;
- quotes-parts en devises ;
- quotes-parts en monnaie nationale ;
- allocations de DTS.

COMPTES ANNUELS

Les avoirs en DTS détenus, les allocations de DTS et les quotes-parts en devises sont convertis en Francs CFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI sont :

- intégralement rétrocédés aux Etats en monnaie locale ;
- ou conservés à la BEAC, au nom de l'Etat, s'agissant des tirages réalisés dans le cadre de l'équilibre de la balance des paiements.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue sur le FMI. Ils sont réévalués dans les mêmes conditions que les devises autres que l'Euro.

Les comptes d'allocation de DTS et les quotes parts de souscription en devises sont réévalués mensuellement.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI N°1, N°2) et les titres quota (hors-bilan), font l'objet d'une réévaluation annuelle au 30 avril, sur la base du cours de trésorerie du DTS communiqué par le FMI et au 31 décembre sur la base du cours du jour du DTS.

2.13 Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les banques traduisent le montant des concours accordés par la BEAC sur le Marché Monétaire, sous forme d'appels d'offres, de pensions, d'avances ponctuelles et d'avances à moyen terme irrévocables. Les créances sur les établissements de crédit sont évaluées en Francs CFA.

2.14 Créances sur les Trésors nationaux

Les créances sur les Trésors sont composées des avances en comptes courants ordinaires accordées par la Banque conformément aux *articles 17 et 18 des Statuts*, des créances à l'Economie consolidées sur les Etats des avances exceptionnelles ainsi que la contrepartie des intérêts échus et non payés par les Trésors. Ces créances sont évaluées en Francs CFA.

2.15 Dépôts des Trésors nationaux et Comptables Publics Nationaux

Les dépôts des Trésors et Comptables Publics Nationaux correspondent à deux types de comptes :

- les comptes courants non rémunérés à partir desquels les différents Trésors et Comptables Publics effectuent leurs opérations ;

COMPTES ANNUELS

- les comptes de dépôts qui sont des placements rémunérés se déclinant en trois produits :
 - ✓ les dépôts spéciaux dont la maturité est d'un mois ;
 - ✓ les fonds de stabilisation des recettes budgétaires, avec une maturité de six mois ;
 - ✓ les fonds de réserves pour les générations futures d'une maturité de cinq ans et dont les intérêts sont capitalisés.

Les taux de rémunération des comptes de dépôt sont fixés par le Comité de Politique Monétaire de la Banque.

2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières

La Banque Centrale est autorisée à prendre des participations sur ses fonds propres, dans les organismes ou entreprises présentant un caractère d'intérêt général pour les Etats membres ; en particulier dans les institutions financières des Etats membres destinées à bonifier les intérêts, à permettre des financements à long terme des projets économiques et à faciliter la mobilisation de l'épargne dans les pays membres (*article 24 des Statuts*).

Les participations dans ces entités sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les produits issus des participations sont comptabilisés en compte de résultat.

Les prêts sont comptabilisés dans les autres immobilisations financières au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Cette dépréciation est réversible en cas d'évolution favorable de la valeur du prêt. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés en résultat.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres de participation et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

Les valeurs des prêts en devises autres que l'Euro sont ajustées à chaque clôture sur la base des cours de fin d'exercice communiqués par la Salle des Marchés de la BEAC.

2.17 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception des terrains et des œuvres d'art, sont valorisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché (terrains reçus à titre gratuit).

COMPTES ANNUELS

Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durée de vie
• Immeubles	20
• Logiciels et applications informatiques	5
• Mobilier	10
• Matériel informatique	5
• Matériel de transport	5
• Electroménager	5
• Matériel d'éclairage	5
• Matériel de sécurité	5
• Matériel de télécommunication	5

Les terrains et les œuvres d'art sont enregistrés en immobilisations corporelles et ne font pas l'objet d'un amortissement.

2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis

Les signes monétaires (billets et pièces) sont évalués, au moment de leur acquisition, à leur coût de revient comprenant le coût d'achat, l'assurance, le coût du transport.

Les stocks de signes monétaires non émis sont valorisés au coût moyen pondéré. Le stock de billets et monnaies non émis est géré selon la méthode de l'inventaire permanent et éventuellement ajusté en fin d'exercice après l'inventaire physique.

Par ailleurs, les coûts des signes monétaires faisant l'objet d'un contrat, non encore livrés et dont les règlements ne sont pas effectifs, sont enregistrés dans les comptes de hors bilan. Ces comptes sont ajustés au fur et à mesure des réceptions et/ou des règlements.

2.19 Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur faciale. Ce poste résulte de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC à la clôture.

COMPTES ANNUELS

2.20 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes sont évalués à leur valeur en Francs CFA ou à leur contre-valeur en Francs CFA, s'agissant des emprunts libellés en devises. Les valeurs des emprunts et dettes en devises autres que l'Euro sont ajustées à la fin de l'exercice sur la base des cours communiqués et utilisés par la Salle des Marchés de la BEAC.

2.21 Provisions pour risques et charges

Conformément au principe de prudence, des provisions sont constituées lorsque la BEAC a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

2.22 Avantages au Personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BEAC participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée dénommée Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC). Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Les engagements au titre des indemnités de départ sont évalués conformément aux statuts du personnel et sont comptabilisés :

- au bilan sous forme de provision, pour la totalité des indemnités relatives aux membres du Gouvernement et assimilés ainsi que des engagements à verser aux agents devant faire valoir leurs droits à la retraite dans une intervalle de deux ans ;
- en engagements hors bilan, pour la quote-part non provisionnée.

COMPTES ANNUELS

2.23 Réserves

La Banque applique une politique prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les principales réserves suivantes sont constituées :

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque ;
- la réserve des Etats membres, réservée initialement aux cinq Etats fondateurs et qui a été élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement de sa contribution en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;
- la réserve pour prise de participation, destinée à couvrir les participations de la Banque ;
- les réserves de réévaluation devises et or dont les conditions de constitution ont été précisées ci-dessus.

2.24 Gestion des risques

La BEAC est exposée à divers risques dont les principaux sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risque de contrepartie/crédit (incluant le risque pays) : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel (incluant les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

Toutes les opérations de marché réalisées par la BEAC à travers sa Salle de Marchés, dans le cadre de la gestion des réserves de change, placées hors du Compte d'Opérations, sont préalablement autorisées par des décisions du Comité de Stratégies qui en approuve les critères de gestion, conformément aux statuts de la BEAC.

COMPTES ANNUELS

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BEAC.

Au plan administratif, la BEAC a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par le Comité de Stratégies. Ce dispositif est complété par la Direction Générale du Contrôle Général (DGCG) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BEAC a mis en place une démarche méthodologique et des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BEAC a pour souci permanent d'adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités et aux évolutions des techniques en la matière. A ce titre, la BEAC a entrepris un vaste projet dénommé SIRISBEAC dont les objectifs sont de :

- développer une méthodologie de gestion des risques adaptée à l'environnement de la BEAC ;
- structurer les organes de contrôle permanent et périodique afin d'améliorer leurs performances et leur pertinence ;
- mettre en œuvre un outil informatique performant, reconnu au niveau international et adapté à l'environnement de la BEAC ;
- promouvoir une culture de maîtrise des risques et de contrôle interne sur l'ensemble de la zone d'influence de la BEAC.

Le lot 1, consacré à la gestion des risques opérationnels entre en production au cours du premier trimestre de l'année 2015, sur le périmètre prioritaire des Services Centraux et de la Direction Nationale pour le Cameroun. Ce périmètre va être étendu de façon successive aux autres Directions Nationales au cours de la même année et à l'ensemble du réseau d'agences de la Banque en 2016.

2.25 Engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement :

- les billets et monnaies non émis, comptabilisés à leur valeur faciale ;
- les effets en garantie sur le marché monétaire ;

COMPTES ANNUELS

- le quantum des recettes budgétaires des Trésors ;
- les bons de Trésors.

Ces engagements, à l'exception des signes monétaires non émis, sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ratification des comptes par le Comité Ministériel, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

2.27 Audit et approbation des comptes sociaux

Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration, sur la base des rapports des Commissaires aux Comptes et du Collège des Censeurs, approuve les comptes annuels de la Banque et propose l'affectation du résultat conformément aux dispositions des articles 35 et 37 des Statuts.

Le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de la Banque, pour ratification, au Comité Ministériel de l'Union qui décide de l'affectation des résultats.

2.28 Tableau de flux de trésorerie

Le Gouvernement de la Banque estime que la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers. A ce titre, un tableau de flux de trésorerie ne sera pas présenté.

Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture

Monnaies étrangères et Or	31/12/2014 en FCFA	31/12/2013 en FCFA
1 Euro (EUR)	655,957	655,957
1 Dollar des USA (USD)	540,55	476,57
1 Livre Sterling (GBP)	842,16	786,38
1 Franc suisse (CHF)	545,49	534,73
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	782,76	732,91
1 Once d'or (XAU)	651 902,86	574 033,86

Source : Bloomberg

COMPTE ANNUELS

Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice comptable clos au 31 décembre 2014 a été caractérisé par les faits majeurs suivants :

- La baisse des taux directeurs de la BCE. Au 31 décembre 2014, le taux de facilité marginale et le taux de refinancement de la BCE se situent respectivement à 0,30 % et 0,05 %, contre 0,75 % et 0,25 % au 31 décembre 2013. Ces taux servent à rémunérer le Compte d'Opérations et le Compte Spécial de Nivellement de la BEAC ouvert auprès du Trésor français ;
- La signature, le 03 octobre d'une nouvelle convention du Compte d'Opérations, avec effet au 1^{er} juillet 2014 ;
- La baisse des cours internationaux du pétrole ;
- La baisse du niveau des avoirs extérieurs ;
- Les décisions du Comité de stratégie de la Salle des Marchés du :
 - ❑ du 08 Janvier 2014, allouant un (1) milliard d'Euros supplémentaire au portefeuille d'investissement, portant ainsi son montant nominal à six (6) milliards d'Euros contre cinq (5) milliards;
 - ❑ du 13 mars 2014
 - de reconduire la suspension à titre provisoire, du portefeuille de trading ;
 - de conserver la durée moyenne du portefeuille d'investissement à neuf (9) ans, avec une marge de déviation autorisée de +/- trois (3) ans ;
 - de maintenir la maturité maximale des titres à douze (12) ans ;
 - de modifier le benchmark placement comme suit :

Types d'instruments	Objectif cible	Marge de variation
Titres et instruments assimilés (PI+PT)	80%	(60% - 100 %)
Dépôts monétaires, Or, comptes à vue	15%	(0% - 30%)
Gestion déléguée	5%	(0% - 15%)

COMPTES ANNUELS

- de maintenir inchangé le benchmark devises ;
- de maintenir la suspension temporaire des opérations de dépôts avec BBVA Madrid et Banco Santander, au vu de leur rating à BBB ;
- ☐ du 22 septembre 2014, d'acquérir 100 millions d'Euro de stock d'or supplémentaire ;
- ☐ du 25 septembre 2014, de maintenir la suspension temporaire des opérations avec : BBVA Madrid, Banco Santander, Bank of America, Merrill Lynch, Barclays Bank, Citigroup, Crédit Agricole, Danske Bank, KBC Bank, Natixis, Société Générale, UBS, compte tenu de leur rating inférieur au minimum fixé à A+ ;
- La décision du Conseil d'Administration du 08 septembre 2014, autorisant le Gouverneur à relever de 10 (dix) milliards à 50 (cinquante) milliards de FCFA, le plafond de refinancement de la BDEAC dans les livres de la Banque ;
- L'installation officielle du Siège de la COBAC à Libreville (Gabon), conformément à la décision de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC ;
- L'aménagement des services de la Direction Nationale de la BEAC pour la Guinée Equatoriale dans les nouveaux locaux ;
- La nomination par le Gouverneur de Monsieur Abakar ALLALI MAHAMAT et le choix de Monsieur Eugène Blaise NSOM (actuellement en stage) au poste de Directeur Central pour le Tchad et le Cameroun, en remplacement respectivement de Messieurs Guerdita NDOADOUMGUE et Joseph MAISON NYOUCHE admis à faire valoir leurs droits à la retraite ;
- La titularisation et l'intégration des 31 (trente et un) Agents d'Encadrement Supérieur de la 20^{ème} promotion dans les effectifs de la Banque et affectés à la Direction du Contrôle Général et à la Commission Bancaire ;
- Le recrutement en cours de la 21^{ème} promotion des Agents d'Encadrement Supérieur ;
- La fin du mandat de Co-Commissaire aux comptes du cabinet Ernst & Young Congo et le choix, en remplacement, du cabinet KPMG Afrique Centrale.

COMPTES ANNUELS

Note 5 : Avoirs extérieurs à vue

Le poste avoirs extérieurs à vue comprend les billets étrangers, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la zone d'émission, les avoirs détenus auprès du Trésor français. L'analyse de cette rubrique est la suivante :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Billets étrangers	41 241	9 870	31 371
Correspondants hors zone d'émission	-61 130	-9 227	-51 903
Trésor français	3 847 596	4 974 362	-1 126 766
Avoirs extérieurs à vue	3 827 707	4 975 005	-1 147 297

5.1 Billets étrangers

Ils sont composés des billets Euro détenus par la BEAC pour son compte propre et pour le compte des Trésors nationaux et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Pour compte propre	38 679	7 887	30 792
Pour compte des Trésors	2 563	1 983	580
Billets étrangers	41 241	9 870	31 371

5.2 Correspondants hors zone d'émission

Cette rubrique qui regroupe les comptes bancaires ouverts chez les correspondants hors zone d'émission, se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Banque de France	-61 352	-9 512	-51 840
BNP Paris Bureau Extérieur - compte de fonctionnement	222	285	-63
Correspondants Hors Zone Emission	-61 130	-9 227	-51 903

Le compte Banque de France a été ouvert pour les transactions courantes de la Zone avec l'extérieur. Le solde créditeur de ce compte au 31 décembre 2014 correspond aux transferts ordonnés et non pris en compte par la Banque de France à cette date.

Le compte BNP ouvert au nom du Bureau de la BEAC à Paris reçoit uniquement les fonds nécessaires au fonctionnement de ce bureau.

COMPTES ANNUELS

5.3 Trésor français

Ce poste est essentiellement constitué des soldes du Compte d'Opérations et du Compte Spécial de Nivellement. Ces opérations sont régies par les Statuts de la Banque, la Convention de Coopération Monétaire du 23 novembre 1972 et plus particulièrement, la Convention dite du « *Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale* » signée entre le Trésor français et la BEAC et remplacée par une nouvelle Convention entrée en vigueur le 1er juillet 2014.

Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Compte d'Opérations	3 702 566	4 786 430	-1 083 864
Compte Spécial de Nivellement	138 370	179 431	-41 061
Intérêts échus à recevoir	6 660	8 501	-1 841
Trésor français	3 847 596	4 974 362	-1 126 766

Le Compte d'Opérations auprès du Trésor français reçoit 50 % des avoirs extérieurs nets de la Zone depuis le 1^{er} juillet 2009. Au-delà, les fonds déposés par la BEAC sont logés dans un compte intitulé « *Compte Spécial de Nivellement* ». Les fonds disponibles en Compte Spécial de Nivellement peuvent être librement utilisés par la Banque.

Les avoirs en Compte d'Opérations sont rémunérés au taux de la facilité marginale de la Banque Centrale Européenne (BCE) tandis que les avoirs du Compte Spécial de Nivellement sont rémunérés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

La vérification du respect des dispositions de la Convention du Compte d'Opérations est assurée par le Collège des Censeurs. A cet effet, la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations est effectuée une fois par an par le Collège des Censeurs. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, cette vérification a été réalisée avant l'établissement des états financiers.

COMPTES ANNUELS

Les avoirs auprès du Trésor français se répartissent comme suit entre les Etats membres et la Banque :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
BEAC	323 797	271 116	52 681
Cameroun	768 402	939 741	-171 338
RCA	62 972	51 463	11 509
Congo	1 184 803	1 400 092	-215 289
Gabon	545 716	759 171	-213 454
Guinée Equatoriale	698 835	1 232 022	-533 187
Tchad	263 070	320 758	-57 688
Avoirs auprès du Trésor français	3 847 596	4 974 362	-1 126 766

La répartition des avoirs auprès du Trésor français entre les Etats membres découle des transferts entrants et sortants effectués par les Etats (Trésor et banques commerciales), ainsi que des opérations inter Etats.

Note 6 : Autres avoirs extérieurs

Ce poste regroupe les avoirs extérieurs, gérés par la Salle des Marchés, sous forme de titres et de devises. Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Comptes courants chez correspondants étrangers	4 244 118	3 503 786	740 332
Opérations sur le Marché Financier	-	-	-
Autres Avoirs en devises convertibles	4 244 118	3 503 786	740 332

Les comptes courants chez les correspondants étrangers se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Titres d'investissement	4 210 304	3 493 977	716 327
Correspondants devises	87	6 430	- 6 343
Compte Titres Fonds d'Amortissement	33 727	3 379	30 348
Comptes courants chez Correspondants étrangers	4 244 118	3 503 786	740 332

COMPTE ANNUELS

Le Comité de stratégies de la Salle des Marchés a décidé au cours de l'exercice de :

- relever le plafond du portefeuille d'investissement à Euros six (6) milliards en valeur nominale, contre Euros cinq (5) milliards au 31 décembre 2013 ;
- reconduire la suspension à titre provisoire, du portefeuille de trading ;
- conserver la duration moyenne du portefeuille d'investissement à 9 (neuf) ans, avec une marge de déviation autorisée de +/- trois (3) ans ;
- maintenir la maturité maximale des titres à douze (12) ans ;
- modifier le benchmark placement (voir note 4) ;
- maintenir inchangé le benchmark devises ;
- maintenir la suspension temporaire des opérations avec : BBVA Madrid, Banco Santander, Bank of America, Merrill Lynch, Barclays Bank, Citigroup, Crédit Agricole, Danske Bank, KBC Bank, Natixis, Société Générale, UBS, compte tenu de leur rating inférieur au minimum fixé à A+ ;
- acquérir 100 millions d'Euro de stock d'or supplémentaire.

Le portefeuille d'investissement (Held to maturity) a enregistré, en valeur nominale, au cours de l'exercice, des acquisitions de titres de l'ordre de € 1 179 millions et des sorties titres arrivés à échéance de € 111 millions, pour se situer à € 6 000 millions en valeur nominale au 31 décembre 2014.

Les titres d'investissement sont conservés jusqu'à leur échéance. La durée moyenne de placement est de 7,76 années (2 832 jours) avec un taux de rendement moyen à maturité de 2,24%, contre 2,18% en 2013.

Le portefeuille de titres d'investissement détenus par la Banque se détaille comme suit, par émetteur :

	Qualité de la notation	31/12/2014		31/12/2013	
		EUR	XAF (en millions)	EUR	XAF (en millions)
	Bloomberg Composite				
Titres Français	AA+	4 027 174 597	2 641 653	2 931 883 692	1 923 190
Titres Belges	AA	297 756 515	195 315	27 588 339	18 097
Titres Allemands	AAA	494 036 454	324 067	556 896 557	365 300
Titres Espagnols	BBB	30 873 986	20 252	71 969 411	47 209
Titres Pays-Bas	AAA	45 900 614	30 109	42 678 849	27 995
Supranationaux	AA+	2 255 506 551	1 479 515	1 815 400 198	1 190 824
TOTAL		7 151 248 717	4 690 911	5 446 417 045	3 572 615

COMPTES ANNUELS

Le portefeuille d'investissement est composé uniquement de titres obligataires et valorisé au coût amorti (voir note 2.10.1). De ce fait, il n'y a en théorie pas de risque lié à une évolution défavorable des taux. Les titres éligibles sont entièrement liquides.

A fin décembre 2014, la répartition en devises de la position de change gérée en direct par la Salle des Marchés fait ressortir un portefeuille constitué presque à 100% des avoirs en EUR. En termes d'utilisation, 100% des avoirs sont investis sur des lignes de titres obligataires. Les avoirs en compte à vue chez les correspondants sont non significatifs ; aucune position n'est détenue en dépôts.

Les correspondants devises de la Salle des Marchés de la BEAC se détaillent comme suit :

	Solde en devise	Devise	Solde en millions de FCFA
Federal Reserve Bank New York - USD	135 638	USD	73
Federal Reserve Bank New York - USD Gabon	55 302 826	USD	29 894
Banque des Règlements Internationaux Bale - USD	4 000	USD	2
Banque des Règlements Internationaux Bale - GBP	8 323	GBP	7
Banque des Règlements Internationaux Bale - EUR	216	EUR	0
Banque de France - Correspondant EUR	3 577	EUR	2
Banque de France - Correspondant CIF-EUR	894	EUR	1
Banque des Règlements Internationaux Bale - CHF	9	CHF	0
TOTAL			29 979

Le solde des **comptes courants chez les correspondants étrangers** représente les comptes espèces ouverts auprès des correspondants agréés et les comptes titres ouverts auprès des dépositaires des titres agréés. Les soldes des intérêts courus et des ajustements titres y sont également inclus.

Les comptes sont valorisés au cours de clôture de la Salle des Marchés de la BEAC indiqué à la note 3. Les cours retenus sont extraits de Bloomberg 17h, au 31 décembre 2014, conformément au manuel de procédures de la Salle des Marchés.

Les opérations sur le marché financier regroupent les dépôts à terme en devises, or et les placements en gestion déléguée.

Note 7 : Encaisse - Or

Le stock d'or de la Banque est réparti sur deux comptes :

- dépositaires or, pour la partie mise non investie ;
- contreparties or, pour les placements effectués.

COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2014, le stock d'or de la Banque est exprimé en quantité à 178 395,417 onces et est totalement placé en dépôt auprès des contreparties de la Salle des Marchés. Il est coté à 994 Euro l'once, contre 875 Euro en fin 2013. La décision du Comité de Stratégie de la Salle des Marchés du 22 septembre 2014 relative à l'acquisition de cent (100) millions de stock d'or supplémentaire n'a pas été appliquée au cours de l'exercice.

La répartition du stock d'or au 31 décembre 2014, entre les Etats membres se décline comme suit :

	31/12/2014		31/12/2013	Variation
	Onces d'or	Millions de FCFA	Millions de FCFA	
Cameroun	29 954,023	19 527	17 195	2 332
Centrafrique	11 126,036	7 253	6 387	866
Congo	11 126,209	7 253	6 387	866
Gabon	12 837,266	8 369	7 369	1 000
Tchad	11 125,762	7 253	6 387	866
BEAC	102 226,121	66 642	58 681	7 961
Total encaisse Or	178 395,417	116 296	102 405	13 891

L'or est placé auprès des contreparties suivantes au 31 décembre 2014 :

Contrepartie	Nominal en onces	Date de valeur	Echéance
SCOTIA LONDRES	58 395,418	30/12/2014	30/03/2015
STANDARD LONDRES	120 000,000	30/12/2014	30/03/2015
TOTAL	178 395,418		

Note 8 : Fonds Monétaire International

Ce poste se décompose comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Quote - part en devises	102 356	95 838	6 519
Avoirs en DTS	189 160	178 399	10 761
Total Fonds Monétaire International	291 516	274 237	17 280

COMPTES ANNUELS

Ce poste retrace d'une part le solde des avoirs en DTS détenus par les Etats de la CEMAC et la Banque, et d'autre part les quotes-parts en devises, représentatives de la souscription des Etats au capital du FMI.

8.1 Quotes-parts en devises

La variation des quotes-parts en devises résulte des ajustements mensuels en liaison avec l'évolution du cours du DTS. Ce solde est réparti comme suit au 31 décembre 2014 :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Cameroun	32 932	30 835	2 097
Centrafrique	8 807	8 246	561
Congo	14 453	13 532	921
Gabon	26 181	24 514	1 667
Guinée Equatoriale	9 061	8 484	577
Tchad	10 923	10 227	696
Quote-part en devises	102 356	95 838	6 519

8.2 Avoirs en DTS

Les avoirs en DTS par Etat membre se répartissent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Cameroun	11 866	11 109	757
Centrafrique	764	2 018	-1 254
Congo	54 784	51 472	3 312
Gabon	103 952	97 333	6 619
Guinée Equatoriale	16 559	15 506	1 053
Tchad	42	39	3
BEAC	1 193	922	271
Avoirs en DTS	189 160	178 399	10 761

COMPTES ANNUELS

Note 9 : Créances sur les banques

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Concours du Marché Monétaire	80 420	7 885	72 535
<i>Appels d'offres</i>	71 520	7 885	63 635
<i>Pensions et autres</i>	8 900		8 900
Avances à moyen terme irrévocables	29 503	7 995	21 508
Créances sur les banques	109 923	15 880	94 043

Le taux de rémunération de ces concours est fixé par le Comité de Politique Monétaire de la Banque.

La répartition des concours aux banques par pays se présente comme suit au 31 décembre 2014 :

	Concours du Marché Monétaire		Avances MT irrévocables	Total
	<i>Appels d'offres</i>	<i>Pensions</i>		
Cameroun	26 020	2 200		28 220
Centrafrique				
Congo			29 503	29 503
Gabon	11 500			11 500
Guinée Equatoriale	30 000			30 000
Tchad	4 000	6 700		10 700
Concours aux banques	71 520	8 900	29 503	109 923

Les avances à moyen terme irrévocables sont contractées pour leur totalité par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

COMPTES ANNUELS

Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Avances en Comptes Courants	1 189 000	473 055	715 945
Avances exceptionnelles	4 931	4 859	72
Crédits à l'Economie Consolidés	83 867	83 217	650
Créances sur les Trésors nationaux	1 277 798	561 131	716 667

10.1 Avances en comptes courants

Ces avances correspondent à des tirages en compte courant consentis par la Banque Centrale aux Trésors des Etats membres, pour une année budgétaire, au taux principal de refinancement des établissements de crédit.

Les avances en comptes courants allouées dans le respect de l'article 17 des statuts, y compris les intérêts échus non réglés, se répartissent comme suit:

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Centrafrique	21 996	21 423	573
Congo	350 000		350 000
Gabon	257 500	257 500	0
Guinée Equatoriale	369 363		369 363
Tchad	190 141	194 132	-3 991
Total Avances en compte courant	1 189 000	473 055	715 945

COMPTES ANNUELS

10.2 Avances exceptionnelles

Les avances exceptionnelles accordées aux Etats membres concernent essentiellement celles consenties au Trésor centrafricain. Elles se déclinent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Cameroun	216	197	19
Centrafrique	3 849	3 874	-25
Congo	216	197	19
Gabon	216	197	19
Guinée Equatoriale	216	197	19
Tchad	216	197	19
Avances exceptionnelles	4 931	4 859	71

Le solde des avances exceptionnelles accordées aux Etats membres, hors Centrafrique représente le préfinancement par la BEAC, pour le compte des Etats, du budget du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC). Pour la Centrafrique, ce solde inclut également les avances exceptionnelles accordées directement au Trésor.

10.3 Crédits à l'Economie Consolidés sur l'Etat

Les crédits à l'économie consolidés sur l'Etat représentent d'une part le montant des refinancements consentis par la BEAC aux banques à capitaux majoritairement publics, qui ont connu des difficultés financières et n'ont pas pu honorer leurs engagements lors de la restructuration du système bancaire et, d'autre part divers engagements des Trésors Centrafricain et Tchadien.

Au 31 décembre 2014, ces crédits s'analysent comme ci-après, par Etat :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Centrafrique	49 209	48 558	650
Tchad	34 658	34 658	0
Crédits à l'économie consolidés	83 867	83 217	650

COMPTES ANNUELS

Note 11 : Contreparties allocations DTS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Cameroun	107 756	100 894	6 862
Centrafrique	33 713	30 263	3 450
Tchad	32 495	30 425	2 070
Contreparties allocations DTS	173 964	161 582	12 382

Le poste contreparties des allocations DTS est un poste d'équilibre par rapport aux nouvelles allocations DTS reçues et rétrocédées aux Etats membres qui en ont fait la demande. Pour les Etats membres qui ont souhaité disposer de ces nouvelles allocations, leurs avoirs en DTS sont cédés à la BEAC, contre la mise à disposition au compte courant du Trésor de l'équivalent en Francs CFA.

Ce compte est valorisé en fonction du cours du DTS. La variation de ce compte au 31 décembre 2014 est consécutive aux ajustements opérés au cours du DTS.

Note 12 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Immobilisations Financières	56 192	55 907	285
Immobilisations Incorporelles	11 519	10 580	939
Immobilisations corporelles	179 444	182 210	-2 766
Autres immobilisations	4 483	2 050	2 433
Total des immobilisations nettes	251 638	250 747	891

Le poste autres immobilisations correspond aux dépenses réalisées dans le cadre du Plan de Réforme et de Modernisation (PRM) horizon 2014 de la BEAC et comptabilisées en charges immobilisées. L'amortissement de ces charges interviendra à l'échéance du PRM et s'étalera sur une durée maximale de cinq (5) ans.

COMPTES ANNUELS

12.1 Immobilisations financières

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Créances sur le Personnel	33 476	30 756	2 719
Titres de participations	24 810	24 810	0
Autres immobilisations financières	3 173	3 173	0
Valeurs brutes	61 459	58 739	2 720
Provisions pour dépréciation	5 267	2 831	2 435
Immobilisations Financières nettes	56 192	55 907	285

Les créances sur le personnel dont la variation s'explique par les débloquages, au cours de l'exercice 2014, de nouveaux prêts se ventilent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Prêts immobiliers	16 600	13 838	2 762
Prêts amélioration habitat	6 717	6 462	255
Crédits véhicules	7 581	8 095	-514
Crédits petits équipements	1 032	1 189	-157
Avances et prêts contentieux	1 546	1 173	373
Valeurs brutes	33 476	30 756	2 719
Dépréciation des prêts	1 771	1 364	407
Créances nettes sur le Personnel	31 705	29 393	2 312

L'augmentation de ce composant est consécutive à un accroissement du volume des prêts accordés aux agents de la Banque, suite à l'assouplissement des conditions d'octroi.

COMPTES ANNUELS

Les titres de participation sont représentatifs des parts que la BEAC détient dans des Banques de Développement et sociétés d'intérêt régional. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2013	Acquisitions	Sorties	31/12/2014
Banque Tchadienne de Développement (actuellement CBT)	43			43
Banque Gabonaise de Développement	840			840
Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	19 762			19 762
GIMAC	3 472			3 472
SCI Foyer des Fonctionnaires	8			8
Société Monétique d'Afrique Centrale	660			660
Société SWIFT	25			25
Valeur brute	24 810	0	0	24 810
provisions	668			668
Valeur nette	24 142	0	0	24 142

Les titres comprennent notamment une participation sur la Commercial Bank of Tchad (ancienne Banque Tchadienne de Développement) d'un montant de Francs CFA 43 millions. La CBT étant devenue une banque commerciale, cette participation n'est plus conforme aux statuts de la BEAC. Un accord de principe a été trouvé avec le Gouvernement tchadien pour le rachat de cette participation.

La participation de la BEAC au capital de la BDEAC est de 31,54%. Le montant inscrit au bilan représente le capital appelé et libéré. L'engagement de la participation au capital sujet à appel de la BDEAC n'a pas varié au cours de l'exercice 2014. Il s'élève donc à FCFA 59 137 millions et est retracé dans le hors bilan.

Les titres de la Société Monétique d'Afrique Centrale sont provisionnés à 100%. Les capitaux propres de cette société ayant été entièrement absorbés par les pertes accumulées.

La réforme institutionnelle du projet de monétique interbancaire de la CEMAC, pilotée par la Banque, a abouti à la fusion des activités de la Société Monétique d'Afrique Centrale (SMAC) et de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC), à la création du Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), dans lequel la BEAC a une de participation de FCFA 3 472 millions, dont 1 850 millions soit 53.28 % de cette participation appelée et libérée.

Les titres SWIFT correspondent aux parts que cette société coopérative a attribuées à la BEAC, en sa qualité de client-adhérent et en fonction du volume de transactions traitées.

Le poste autres immobilisations financières est composé de diverses avances et dépenses engagées par la Banque, sur décision du Conseil d'Administration, pour le règlement des engagements de la Société Monétique d'Afrique Centrale (SMAC) et de l'office Monétique d'Afrique Centrale (OMAC), dans le cadre du projet de réforme institutionnelle et

COMPTES ANNUELS

fonctionnelle du système monétaire interbancaire (SMI). Ce poste est déprécié à hauteur de FCFA 2 028 millions.

12.2 Immobilisations incorporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2013	Acquisitions	Sorties	31/12/2014
Licences	1 252	339		1 592
Logiciels informatiques	25 408	1 258		26 667
Réseau de télécommunications	18 706			18 706
Logiciel Internet	868			868
Logiciels en cours	7 712	1 052		8 764
Valeurs brutes	53 946	2 650	0	56 596
Amortissements cumulés	43 366	1 711		45 077
Valeurs nettes	10 580	939	0	11 519

12.3 Immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Terrains	7 050	19		7 068
Batiments	249 654	58 601	14	308 240
Batiments en cours	62 937	4	50 781	12 158
Aménagements et Installations	0	174	0	174
Matériel et Mobilier	68 593	4 697	5 781	67 510
Œuvres d'Art	643	53	2	694
Valeurs brutes	388 876	63 547	56 578	395 846
Amortissements cumulés	206 666	12 435	2 699	216 402
Valeurs nettes	182 210	51 113	53 879	179 444

COMPTES ANNUELS

La variation de la valeur brute des immobilisations corporelles est liée essentiellement aux bâtiments et bâtiments en cours.

Les immeubles appartenant à la Banque sont enregistrés en comptabilité sur la base de l'intégralité des dépenses effectuées lors de leur construction ou de leur acquisition. Ces dépenses se rapportent notamment aux :

- honoraires d'architectes, d'ingénieurs conseils et bureaux de contrôle ;
- prestations des entreprises chargées de la construction ;
- visites de chantiers.

L'enregistrement dans les comptes de bâtiments et le début des amortissements interviennent au cours du mois de leur occupation effective, après la levée de toutes les réserves éventuelles émises lors de la réception provisoire et à la fin des différents travaux d'équipement et d'installation techniques.

Des procédures sont en cours pour l'évaluation et l'établissement du titre de propriété de l'immeuble donné à titre gratuit du Gouvernement gabonais et devant abriter le Siège de la COBAC.

Les bâtiments comprennent des locaux situés au 29 rue du Colisée à Paris sur lesquels, la Banque jouit de la pleine propriété, depuis le 10 décembre 2014.

En effet, la BEAC détenait, jusqu'à sa dissolution le 02 août 2000, une participation au capital de la « *SFI 29 Rue du Colisée* ». Cette participation lui conférait un droit de jouissance sur lesdits locaux. La procédure de liquidation de cette société n'ayant pas été précédée du partage avec attribution au profit des actionnaires existants à cette date, la BEAC a dû effectuer les formalités nécessaires pour jouir de la pleine propriété de ces actifs, composés de deux appartements à usage de bureau, d'un local archive et d'un emplacement de parking.

Ces démarches ont abouti à la signature, le 10 décembre 2014, d'un acte notarié formalisant la propriété de la BEAC. La valeur de cet actif à dire d'expert est de 2,7 millions d'Euro (FCFA 1 771 millions).

Pour le traitement comptable de cette opération, la Banque a retenu le principe d'assimiler les locaux obtenus, aux actions de la *SFI 29 Rue du Colisée* et par conséquent d'aligner la valeur desdits locaux à celle des titres détenus. Selon cette analyse, la Banque est supposée être propriétaire de ces locaux dès l'acquisition des actions de la société détentrice du bâtiment.

La valeur des actions de la *SFI 29 Rue du Colisée*, de FCFA 13 millions, ne figurant pas dans la comptabilité de la Banque, il a fallu au préalable procéder à une correction d'erreur et par la suite substituer comptablement les titres par les locaux.

COMPTES ANNUELS

Sur cette même base, le coût des travaux de mise aux normes des locaux de FCFA 174 millions, ne permettant pas un allongement de leur durée de vie, ont été comptabilisés distinctement, ainsi que les frais de procédure (FCFA 69 millions) qui correspondent à des frais administratifs à comptabiliser en charges.

Les principaux bâtiments en cours au 31 décembre 2014 sont les suivants :

	31/12/2013	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Nouvel immeuble DN MALABO	53 222		53 222	0
Nouvel immeuble DN BANGUI	3 388	274		3 662
Centre de formation BEAC	544			544
Immeuble COBAC	1 117	151		1 268
Nouvel immeuble LIMBE	448		123	325
Nouvel immeuble ABEICHE	3 344	2 163		5 507
Nouvel immeuble OYO	873	20	478	415
Nouvel immeuble MOUILA TCHIBANGA	0	8		8
Nouvel immeuble EBIBEYIN	0	429		429
Bâtiments en cours	62 937	3 046	53 824	12 159

Deux chantiers de construction de bâtiments de la BEAC ont vu leur exécution retardée pour diverses raisons :

Le nouvel immeuble de l'Agence de Limbé, en raison des procédures administratives. Les récentes démarches permettront de finaliser les procédures administratives dans un délai raisonnable et de reprendre le cours du chantier ;

Le centre de formation de la BEAC, pour des questions liées à la stratégie de formation. Le projet de plan directeur de formation en cours permet d'avoir une visibilité aussi bien sur la stratégie de formation que sur le dimensionnement du futur centre de formation.

Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis

Cette rubrique correspond au coût de revient du stock des signes monétaires non émis et se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Stocks des billets non émis	24 695	21 770	2 924
Stocks des pièces non émises	17 273	20 501	-3 227
Stocks de billets et monnaies non émis	41 968	42 271	-303

COMPTES ANNUELS**Note 14 : FMI - Ajustements**

Le compte FMI Ajustements dont le solde est de FCFA 20 435 millions au 31 décembre 2014 enregistre les différences de change sur les comptes FMI N°1 & 2 (en fin d'exercice), Allocations de DTS et Souscriptions de quotes-parts en devises.

Les ajustements des avoirs en DTS sont pris en compte dans les dépôts spéciaux lorsqu'il s'agit des avoirs des Etats membres et dans les comptes de réserves de réévaluation ou, en fin d'exercice, dans les comptes de charges (en cas de pertes latentes) pour les avoirs en DTS appartenant à la Banque.

Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Avances diverses au personnel	3 787	3 987	-199
Autres débiteurs divers	1 463	1 461	2
Comptes de régularisation - Actif	1 243	818	425
Valeurs brutes	6 493	6 266	228
Dépréciations	1 284	1 294	-10
Valeurs nettes	5 209	4 972	237

Les autres débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Etat TVA récupérable/trésor	1 264	1 028	236
Autres débiteurs divers	155	416	-261
Transferts non denoués	44	17	27
Valeurs brutes	1 463	1 461	2
Dépréciation des créances autres débiteurs	1 284	1 294	-10
Autres débiteurs divers	179	167	12

COMPTES ANNUELS

Note 16 : Billets et pièces en circulation

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Billets et Monnaies émis	7 988 203	7 296 750	691 452
Encaisses	4 988 711	4 525 392	463 319
Billets et monnaies en circulation	2 999 492	2 771 359	228 133

Ce poste résulte de la différence entre la somme des soldes des comptes billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC. Le montant de ce poste est représentatif de la valeur faciale des signes monétaires en circulation.

Le solde du compte billets et pièces émis au 31 décembre 2014 est égal au solde initial au 1^{er} janvier 2014, majoré des émissions de l'exercice, déduction faite des destructions intervenues au cours de l'exercice.

Les encaisses résultent des inventaires de fin d'exercice des caisses dans les centres conformément aux procédures de l'Emission Monétaire.

La circulation fiduciaire se présente comme suit par Etat membre à la fin de l'exercice :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Cameroun	760 944	707 067	53 876
Centrafrique	143 263	124 189	19 074
Congo	723 363	682 332	41 030
Gabon	479 574	467 462	12 113
Guinée Equatoriale	320 068	310 149	9 919
Tchad	572 280	480 158	92 122
Circulation fiduciaire	2 999 492	2 771 359	228 134

COMPTES ANNUELS

Note 17 : Trésors et Comptables Publics Nationaux

Les comptes courants et de placement des Trésors et autres Comptables Publics Nationaux s'analysent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Comptes courants des Trésors	898 149	1 265 039	-366 890
Dépôts spéciaux des Trésors	582 179	415 248	166 931
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	101 946	372 629	-270 683
Fonds de réserves pour les Générations futures	1 170 388	1 311 716	-141 328
Dépôts des Trésors et Comptables Publics	2 752 661	3 364 632	-611 971

Le fonctionnement des comptes des dépôts des Trésors et Comptables publics Nationaux est précisé dans la note 2.15.

La répartition par Etat de ces comptes au 31 décembre 2014 est la suivante :

	Comptes courants	Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	Fonds de réserves pour générations futures	Dépôts spéciaux	Total
Cameroun	65 290			202 361	267 651
Centrafrique	18 587			1 460	20 046
Congo	229 949	65 112	1 003 921	9 622	1 308 604
Gabon	399 241		77 121	130 306	606 669
Guinée Equatoriale	150 437	36 833	89 345	214 669	491 284
Tchad	34 645	1		23 088	57 734
BEAC				673	673
Total	898 149	101 946	1 170 388	582 179	2 752 661

Le compte « *Fonds de réserves pour générations futures* » du Trésor Equato Guinéen contenait jusqu'au 31 décembre 2014, des fonds appartenant à l'Instituto de Seguridad Social (INSESO), en dehors des dispositions statutaires.

INSESO a informé la Banque au 15 janvier 2015 que ces fonds appartiennent désormais au Trésor de Guinée Equatoriale.

De ce fait, les intérêts calculés et cantonnés sur ces fonds jusqu'au 31 août 2011, ainsi que les provisions relatives aux estimations d'intérêts jusqu'au 31 décembre 2014, ont été repris pour

COMPTES ANNUELS

un montant total de FCFA 2638 millions. Une partie de cette somme, soit FCFA 1,5 millions sera consacrée à la provision relative aux arriérés de cotisations sociales à verser à INSESO.

Note 18 : Banques et institutions financières

Cette rubrique se décompose comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Banques et Institutions Financières étrangères	97 638	91 684	5 954
Banques et Institutions Financières de la Zone	3 466 763	2 700 876	765 887
<i>Comptes courants</i>	2 351 712	1 661 413	690 299
<i>Dépôts et placements</i>	55	55	0
<i>Comptes de réserves obligatoires</i>	1 114 996	1 039 408	75 588
Banques et institutions financières	3 564 401	2 792 560	771 841

Les dépôts des banques et institutions financières concernent les comptes ouverts dans les livres de la BEAC au nom des établissements de crédit et établissements financiers de la Zone ainsi que les comptes ouverts par des banques et institutions financières internationales dont le FMI (pour les comptes FMI N°1 et 2).

Les comptes des banques et institutions financières de la Zone comprennent :

- les comptes courants à partir desquels ces établissements effectuent leurs opérations courantes ;
- les comptes de dépôts et placements sur le Marché Monétaire de la BEAC, regroupant toutes leurs opérations de placement auprès de la Banque ;
- les comptes de réserves obligatoires des établissements de crédits ouverts dans les livres de la BEAC.

La variation positive de ce poste est principalement due à l'accroissement des comptes courants. On remarque une baisse sensible des dépôts et placements rémunérés, en raison de la politique restrictive de la Banque concernant les placements des établissements de crédit.

COMPTES ANNUELS

La répartition par Etat au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

	Comptes courants	Dépôts et placements	Réserves obligatoires	Total
Cameroun	451 618	0	315 601	767 219
Centrafrique	21 326	0	0	21 326
Congo	681 635	55	267 962	949 652
Gabon	210 008	0	208 052	418 060
Guinée Equatoriale	865 611	0	270 470	1 136 081
Tchad	121 514	0	52 911	174 425
Total	2 351 712	55	1 114 996	3 466 763

Note 19 : Autres comptes courants

Ce poste regroupe divers comptes ouverts au nom des organismes publics nationaux et sous régionaux autres que les Trésors et Comptables publics, ainsi que les comptes séquestres pour la libération du capital des établissements de crédit.

Le solde au 31 décembre 2014 est essentiellement constitué des dépôts des organismes ou institutions suivants :

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Compte spécial BDEAC	15 743	15 743	0
Fonds de Garantie des dépôts en Afrique Centrale	58 054	39 047	19 007
AIR CEMAC constitution du capital	4 603	4 870	-267
Financement projet intégrateur CEMAC	3 336	2 154	1 182
CEMAC Compte TCI	4 343	2 533	1 810
ABG CEMAC	3 106	3 252	-146
BDEAC -Fonds Spécial d'Intégration	146	46	100
Centre régional d'Assistance technique-Afrique Centrale	2 023	2 023	0
Compte spécial désigné IDA/UGRIF	3 423	3 905	-482
Contribution Communautaire CCI/CEEAC	657	705	-48
CEMAC	2 182	17 022	-14 840
Conseil National de Crédit	2 003	1 739	264
OHADA	1 681	2 265	-584
Emprunt CIMA	2 539	89	2 450
Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale	5 991	8 884	-2 893
COBAC	89	720	-631
Agence Transcongolaise de Communication	1 975	872	1 103
Fonds Africain de Garantie et de la Coopération Economique (FAGACE)	1 711	200	1 511
Fusion SMAC/OMAC	791	817	-26
Compte Spécial RCA MISCA	1 260	0	1 260
Autres comptes courants (moins de 500 millions)	2 576	2 530	46
Total	118 232	109 416	8 816

COMPTES ANNUELS

Note 20 : FMI - Allocations des DTS

Elles portent sur des créations de liquidités affectées inconditionnellement aux Etats membres, proportionnellement à leur quote-part respective au capital du FMI (cf. article 15, section 1 des Statuts du FMI). Chaque nouvelle allocation en D.T.S se traduit par une injection de liquidités internationales et une augmentation des avoirs des Etats Membres, à due concurrence.

Les allocations des DTS se présentent comme suit par Etat membre, suivant les relevés du FMI :

	DTS	Millions FCFA
Cameroun	177 266 861	138 758 114 061
Centrafrique	53 369 061	41 775 378 724
Congo	79 688 651	62 377 405 807
Gabon	146 719 417	114 846 675 144
Guinée Equatoriale	31 290 436	24 493 026 294
Tchad	53 620 770	41 972 407 464
Total	541 955 196	424 223 007 494

Note 21 : Emprunts et dettes à moyen et long terme

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Emprunt IDA - UGRSP	8 792	8 404	388
Emprunt IDA - UGRIF	3 285	2 184	1 101
Intérêts courus non échus sur Emprunt IDA	31	30	1
Total emprunts et dettes	12 108	10 618	1 491

L'emprunt IDA – UGRSP (Unité de Gestion des Réformes des Systèmes de Paiements) a été contracté par la BEAC pour le financement du projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement de la zone.

Le coût estimé à 22,6 millions de dollars en avril 2002, est financé sur les fonds propres de la BEAC à hauteur de 4,2 millions de dollars, 3,9 millions de dollars à la charge des institutions financières de la CEMAC et le reste soit 14,9 millions de dollars (11,7 millions DTS) sur crédit de la Banque mondiale, guichet IDA (Prêt IDA 37040). Ce prêt a été obtenu avec un différé de 15 ans et les remboursements ont commencé le 15 janvier 2013 conformément au tableau d'amortissement.

COMPTES ANNUELS

L'emprunt IDA – UGRIF (Unité de Renforcement des capacités des Institutions Financières de la CEMAC) a été mis en place dans le cadre du programme de renforcement des capacités des institutions financières de la CEMAC. A cet effet, la Banque a signé une lettre d'accord avec la Banque Mondiale, en Novembre 2006 autorisant l'ouverture d'une ligne de financement de USD 600 000 dans les livres de la BEAC.

Note 22 : Provisions

Ce poste enregistre les différentes provisions constituées par la Banque en vue de la couverture des risques et charges et de dépréciation de certains éléments d'actif. Au 31 décembre 2014, cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2013	Variation de l'exercice		31/12/2014
		Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges (risque judiciaire)	1 647	1 613	1 360	1 900
Provisions pour indemnités de départ	5 338	1 011		6 349
Autres provisions pour risques et charges (risques généraux)	1 802	259	270	1 791
Autres provisions pour risques et charges (Avcés et actes aux fournisseurs)	970		494	476
Autres provisions pour risques et charges (Pôle Dettes)	195	4		200
Autres provisions pour risques et charges (Prêts & Avances au Personnel)	564		69	495
Autres provisions pour risques et charges (Amort. Immo. incorp.)	166			166
Autres provisions pour risques et charges (Ecart AP/GL)	300		300	0
Provisions	10 983	2 887	2 492	11 378

La provision la plus importante est celle relative aux indemnités de départ. Elle est destinée à couvrir les indemnités à verser par la Banque aux agents appelés à faire valoir leurs droits à la retraite ainsi que les indemnités à verser aux membres du Gouvernement et assimilés au moment de leur départ. Ces indemnités sont prévues par les statuts du personnel pour les agents et par leurs contrats respectifs pour les membres du Gouvernement de la Banque.

Au 31 décembre 2014, les indemnités de départ à la retraite sont estimées à FCFA 29 775 millions dont FCFA 6 349 millions comptabilisées au bilan sous forme de provision et FCFA 23 426 millions comptabilisés en hors bilan, suivant l'option prise par la Banque au 31 décembre 2012.

Le compte « *Fonds de réserves pour générations futures* » du Trésor Equato Guinéen contenait jusqu'au 31 décembre 2014, des fonds appartenant à l'Instituto de Seguridad Social (INSESO), en dehors des dispositions statutaires. Des provisions ont été constituées à hauteur de FCFA 1 260 millions en prévision d'éventuelles charges d'intérêts à payer par la Banque.

Suite à la décision d'INSESO du 15 janvier 2015 précisant que ces fonds appartiennent désormais au Trésor de Guinée Equatoriale, ces provisions ont été reprises.

COMPTES ANNUELS

Par ailleurs, la Banque a constitué une provision de FCFA 1 500 millions pour faire face au risque de paiement, à INSESO, des arriérés de cotisations sociales (parts patronales) des agents équato-guinéens.

La provision pour risques généraux de FCFA 1 791 millions se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Provisions pour factures impayées	130	392	-262
Provision pour Capital-décès rente antérieurs à 2012	1 163	1 097	66
Provision pour engagements 2014	29	0	29
Provision pour arriérés IRPP DN Congo	385	302	82
Autres	84	11	73
Provisions pour risques généraux	1 791	1 802	-11

La légère baisse du niveau global de la provision pour risques généraux au cours de l'exercice 2014 est consécutive aux règlements des factures en souffrance.

Note 23 : Fonds propres

Les fonds propres de la BEAC sont constitués du capital, des fonds de dotation, des différentes réserves, du résultat de l'exercice à répartir et du report à nouveau. Les réserves techniques de la salle des marchés ne sont pas incluses dans la détermination des fonds propres.

L'évolution des fonds propres au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

	31/12/2013	Variation de l'exercice		31/12/2014
		Augmentation	Diminution	
Capital et fonds de dotation	91 507	0	0	91 507
Résultat	18 048	25 108	18 048	25 108
Réserves	238 466	12 193	4 216	246 443
Fonds propres	348 021	37 301	22 264	363 058

COMPTES ANNUELS

23.1 Réserves

Les réserves proprement dites résultent de l'affectation des résultats non distribués et s'analysent comme suit :

	31/12/2013	Variation de l'exercice		31/12/2014
		Augmentation	Diminution	
Réserves statutaires	14 146	2 707		16 853
Réserves de garantie de change	83			83
Réserves facultatives	28 793	5 910		34 703
Réserves des Etats membres	114 687			114 687
Réserves pour investissements immobiliers	77 651			77 651
Réserves pour prises de participation	2 119	100		2 219
Réserves spéciales	106			106
Autres réserves	881	3 476	4 216	141
Réserves	238 466	12 193	4 216	246 443

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*). Au cours de l'exercice 2014, cette réserve a été dotée à hauteur de FCFA 2 707 millions, représentant 15 % du résultat de l'exercice 2013 ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque. Cette réserve a été dotée à hauteur de FCFA 5 910 millions en 2014 sur le résultat de l'exercice 2013, conformément aux statuts ;
- la réserve des Etats membres, initialement dédiée aux cinq Etats fondateurs, est désormais élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement d'une contribution par celle-ci en 2007 ;
- la réserve pour investissements immobiliers, destinée à couvrir les investissements immobiliers de la Banque ;
- la réserve pour prise de participation, qui est passée de FCFA 2 119 millions à FCFA 2 219 millions au 31 décembre 2014, par dotation de 100 millions prélevés sur les résultats de l'exercice 2013 ;
- la réserve spéciale ;
- le solde des autres réserves qui représente le reliquat non distribué des gratifications complémentaires à verser au personnel.

Les variations observées au cours de l'exercice 2014 sont consécutives aux propositions du Conseil d'Administration et aux décisions du Comité Ministériel du 25 mars 2014 approuvant et ratifiant les comptes de l'exercice 2013.

COMPTES ANNUELS

23.2 Capital et fonds de dotation

Le poste capital et fonds de dotation comprend, outre le capital de la Banque réparti à parts égales entre les Etats membres (*article 2 des Statuts*), les fonds de dotation représentatifs des apports hors capital obtenus de certains Etats membres. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Capital	88 000	88 000	0
Fonds de dotation reçus des actionnaires	3 507	3 507	0
Total capital	91 507	91 507	0

Les fonds de dotation correspondent aux terrains reçus des Etats à titre gratuit pour la construction des édifices de la Banque. Ces derniers sont évalués « à dire d'expert » à FCFA 3 507 millions. Il s'agit notamment du Gabon (terrain de la nouvelle Direction Nationale), Cameroun (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Limbé), Tchad (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Moundou).

23.3 Résultat

Le résultat correspond au résultat de l'exercice 2014 non encore affecté.

Le résultat de l'exercice 2013 a été affecté au cours de l'exercice 2014, suivant la résolution N°5 du Conseil d'Administration du 24 mars 2014 et N°01 du Comité Ministériel du 25 avril 2014 comme suit :

Résultat de l'exercice 2013		18 048
Réserve statutaire	15% du résultat de l'exercice	2 707
Autres réserves (gratifications complémentaires)		3 422
Réserve pour prise de participation		100
Solde disponible		11 819
Réserve facultative	50% du solde disponible	5 910
Résultat net à affecter		5 909
Fincement projets intégrateurs	20% du résultat net à affecter	1 182
Solde à affecter		4 727
Solde après affectation		0

COMPTES ANNUELS

Le solde à affecter est réparti entre les Etats membres sur la base des dispositions statutaires comme suit :

• Cameroun	870
• Centrafrique	252
• Congo	1 126
• Gabon	821
• Guinée Equatoriale	1 064
• Tchad	594
Total	4 727

Note 24 : Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation correspondent aux ajustements des comptes de réévaluation devises et or et à l'amortissement du compte de réévaluation de la différence constatée lors du reclassement des titres de trading en titres d'investissement. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Réserve de réévaluation des avoirs en devises	6 163	6 163	0
Réserve de réévaluation des avoirs en or	6 246	6 246	0
Compte de réévaluation de devises	377	376	2
Compte de réévaluation DTS	276	140	136
Compte de réévaluation OR	75 433	61 541	13 892
Compte de réévaluation-reclassement titres	-12 812	-16 232	3 419
Réserves de réévaluation	75 683	58 234	17 449

La hausse de 17 449 millions (+29,96 %) du niveau des réserves de réévaluation est essentiellement liée à la progression du cours de l'or au cours de l'exercice 2014.

Note 25 : Crédoeurs divers et comptes de régularisations - Passif

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Créditeurs Divers	34 378	41 538	-7 160
Transferts non dénoués	43	62	-19
Comptes de régularisations-Passif	4 914	4 139	775
Créditeurs divers et comptes de Régul Passif	39 335	45 739	-6 404

COMPTES ANNUELS

25.1 Créiteurs divers

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Fournisseurs	11 167	16 388	-5 221
Dettes envers le personnel	10 465	9 259	1 206
Trésors, produits en instance de recouvrement	9 752	9 859	-107
Créiteurs divers, divers suspens	2 993	6 032	-3 039
Créiteurs divers	34 377	41 538	-7 161

Le compte « Trésors, produits en instance de recouvrement » correspond aux intérêts échus non réglés. La contrepartie à l'actif de ce compte est logée dans les comptes « Trésors, intérêts échus non réglés ». Ces comptes sont créés pour faciliter le suivi et la traçabilité des intérêts échus et non encore encaissés des Trésors.

La réduction du niveau des créiteurs divers est liée d'une part à la contraction des créances fournisseurs et d'autre part, à l'effort d'apurement des suspens anciens.

25.2 Les comptes de régularisation – Passif

Les comptes de régularisation – Passif se présentent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Compte d'apurement des Trésors	1	577	-576
Compte d'apurement des établissements de crédit	1 438	363	1 075
BDF transferts reçus non denoués	43	62	-19
Autres	3 432	3 137	295
Compte régularisation - Passif	4 914	4 139	775

Les comptes d'apurement (Trésors et établissements de crédit) sont des comptes de transit. Le solde de ces comptes correspond aux transactions non traitées en fin de période et qui se dénouent au début de la période suivante.

COMPTES ANNUELS

Note 26 : Résultat sur avoirs extérieurs

Il s'analyse comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Intérêts sur le Compte d'opérations et le Compte Spéciale de Nivellement	26 435	52 013	-25 578
Intérêts sur les autres placements et dépôts	126 504	86 848	39 657
Charges d'intérêts sur le Compte d'opérations	1	0	1
Charges sur opérations de marché	-36 307	-29 078	-7 229
Résultat sur avoirs extérieurs	116 631	109 782	6 848

Le résultat sur les avoirs extérieurs est généré d'une part, par la rémunération des avoirs en Compte d'Opérations, en Compte Spécial de Nivellement et d'autre part, par les intérêts sur les placements et dépôts gérés par la Salle des Marchés, y compris la réserve d'or.

Les intérêts sur les avoirs en Compte d'Opérations sont composés :

- des intérêts du Compte d'Opérations, calculés au taux de la facilité marginale de la BCE ;
- des intérêts du Compte Spécial de Nivellement, calculés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

La diminution du niveau de ces intérêts (-49,18 %) entre les exercices 2013 et 2014 est la conséquence d'une part de la baisse des avoirs auprès du Trésor Français d'environ 22,65 % et d'autre part à une évolution à la baisse des taux de rémunération desdits avoirs. En effet, les taux moyens de rémunération du Compte d'Opérations et du Compte Spécial de Nivellement sur l'exercice 2014 ont été respectivement de 1,1446% et de 0,1643%, contre 1,1446% et 0,556% l'exercice précédent.

Les intérêts sur les autres avoirs extérieurs ont sensiblement augmenté de FCFA 39 657 millions (+45,66%). Cette variation est consécutive à l'allocation supplémentaire d'un milliard d'Euro, attribuée au portefeuille d'investissement décidée par le Comité de Stratégie de la Salle des Marchés le 08 janvier 2014.

COMPTE ANNUELS

Note 27 : Résultat sur opérations avec la clientèle

Il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Intérêts sur concours aux Trésors	21 017	16 462	4 555
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	1 445	534	911
Intérêts sur exercices antérieures		4	-4
Autres produits reçus de la clientèle	1 457	1 433	24
Intérêts versés aux Trésors	-5 630	-14 902	9 272
Intérêts versés aux établissements de crédit	-536	-505	-31
Charges Financières sur Exercices Antérieurs	-16	0	-16
Résultat sur opérations avec la clientèle	17 737	3 025	14 712

La clientèle de la Banque est représentée essentiellement par les Trésors et Comptables publics des six Etats membres et les établissements de crédit de la Zone.

La forte hausse du résultat sur opérations avec la clientèle entre les exercices 2013 et 2014 est consécutive à la baisse significative des intérêts versés aux Trésors et dans une moindre mesure à l'augmentation des intérêts sur les avances octroyées aux Trésors nationaux.

Note 28 : Résultat sur opérations avec les institutions financières

Il se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Intérêts et commissions reçus du FMI	2	1	1
Intérêts et commissions versés au FMI	-49	-45	-4
Résultat sur opérations avec les institutions financières	-47	-44	-3

COMPTES ANNUELS

Note 29 : Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire représente la part du résultat liée à l'activité intrinsèque de la Banque. Il se décompose comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Résultat sur avoirs extérieurs	116 631	109 783	6 848
Résultat sur opérations avec la clientèle	17 737	3 025	14 712
Résultat sur opérations avec les institutions financières	-47	-44	-3
Produit net bancaire	134 323	112 764	21 559

Le produit net bancaire a progressé entre 2013 et 2014, consécutivement à la hausse sensible du résultat sur les opérations avec la clientèle et à l'amélioration du résultat sur les avoirs extérieurs.

Note 30 : Autres produits d'exploitation

Ils sont constitués essentiellement des commissions de transfert tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Commissions de transfert	8 453	10 011	-1 558
Autres	3 421	1 528	1 893
Total Autres produits d'exploitation	11 874	11 539	334

Note 31 : Charges d'exploitation**31.1 Frais généraux**

Les frais généraux représentent les dépenses de fonctionnement de la Banque. Ils sont constitués essentiellement des charges de personnel, des charges de gestion générale et des charges de l'émission monétaire.

COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2014, les frais généraux de la Banque se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Charges de personnel	54 084	56 173	-2 089
Charges de gestion générale	26 283	24 927	1 356
Charges des Organes de Décision et Contrôle	3 819	3 392	427
Charges de l'Emission	17 330	13 025	4 305
Frais généraux	101 516	97 517	3 999

On observe une légère hausse des frais généraux (+4,1 %) imputable essentiellement aux charges de l'émission monétaire qui augmentent de 33,05% et de gestion générale (12,60%). Les charges de personnel quant à elles reculent de 3,72%.

31.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Le poste dotations nettes aux amortissements et aux provisions se présentent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Dotations nettes aux amortissements	16 166	12 261	3 905
Dotations nettes aux provisions	2 820	-3 805	6 626
Dotations nettes	18 986	8 456	10 530

La progression de ce poste est liée principalement à l'effet des dotations aux amortissements des nouveaux bâtiments et l'impact des dotations à la provision pour indemnités de départ, à la provision pour les arriérés de cotisation sociale des agents de Guinée équatoriale et la provision pour dépréciation des créances accordées par la Banque dans le cadre de la réforme du système monétaire.

Une reprise de provision de FCA 1 259 millions relative aux placements INSESO a été effectuée au 21 décembre 2014.

COMPTES ANNUELS

Note 32 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel négatif de FCFA 587 millions se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Produits exceptionnels	1 009	1 111	-102
Charges exceptionnelles	-1 596	-1 394	-202
Résultat Exceptionnel	-587	-283	-304

Note 33 : Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de FCFA 25 108 millions contre FCFA 18 048 millions l'exercice précédent, soit une progression de FCFA 7 060 millions (+39,12 %).

COMPTES ANNUELS

Note 34 : Hors bilan**Hors bilan actif**

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	3 737 810	3 982 091	-244 281
Billets	3 725 165	3 894 815	-169 650
Pièces	12 645	17 026	-4 381
Dépôts de billets neufs non émis en transit		70 250	-70 250
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	418 541	45 483	373 058
Effets en garantie des concours sur le marché monétaire	182 976	15 497	167 479
Effets en garantie des avances à moyen terme irrévocable	26 095	2 070	24 025
Billets globaux de mobilisation sous dossiers BEAC	82 892	7 890	75 002
Certificats de placement émis sur le marché monétaire	0	20 026	-20 026
Titres d'Etat, des Collectivités et Organismes sur le M.M	126 578		126 578
Chèque et effets à l'encaissement	0	2	-2
Chèques et effets déplacés adressés à l'encaissement		2	-2
Avoirs attendus des compagnies aériennes	508	508	0
Prêt IDA UGRSP:Engagements par signature	3 915	4 672	-757
Prêt IDA UGRSP		0	0
Prêt IDA UGRIF	3 915	4 672	-757
Engagements envers le personnel	23 426	28 522	-5 096
Indemnités de départ	23 426	28 522	-5 096
Quantum des recettes budgétaires Trésors	2 187 722	1 920 134	267 588
Contributions au capital	59 138	59 138	0
Engagement de participation au capital-BDEAC	59 138	59 138	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	0	0	0
Billets	0	0	0
Devises et or à placer			0
Contreparties des engagements CIF donnés	53 052	39 389	13 663
Contreparties des engagements CIF donnés Titres	53 051	39 388	13 663
Contreparties des engagements CIF donnés espèces	1	1	0
Cautions reçues des Fournisseurs	2 872	3 629	-756
Bons du trésor	379 006	355 837	23 169
Bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	363 800	340 631	23 169
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	6 865 990	6 439 404	426 585

COMPTES ANNUELS

Hors bilan passif

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	3 737 810	3 982 091	-244 281
BEAC, compte de Billets non émis	3 725 165	3 894 815	-169 650
BEAC, compte de pièces non émises	12 645	17 026	-4 381
Billets neufs non émis en transit		70 250	-70 250
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	418 541	45 483	373 058
Dépôts d'effets en garantie des concours sur le marché monétaire	182 976	15 497	167 479
Dépôts d'effets en garantie des avances à MT irrécouvrables	26 095	2 070	24 025
Dépôts de billets globaux de moilisation sous dossiers BEAC	82 892	7 890	75 002
Comptes de certificats de placement émis sur le marché monétaire	0	20 026	-20 026
Titres d'Etat, des Collectivités et Organismes sur le M.M.	126 578		126 578
Chèque et effets à l'encaissement	0	2	-2
Chèques et effets déplacés remis à l'encaissement		2	-2
Avoirs attendus des compagnies aériennes	508	508	0
Emprunts non débloqués	3 915	4 672	-757
Prêt IDA UGRIF-Contrepartie engagements par signature	3 915	4 672	-757
Contrepartie des engagements su personnel	23 426	28 522	-5 096
Indemnités de départ	23 426	28 522	-5 096
Quantum des recettes budgétaires des Trésors	2 187 722	1 920 134	267 588
Trésors-plafonds d'avances en comptes courants	2 218 579	1 950 991	267 588
Trésor mouvement des effets publics déductibles des recettes budgétaires	-30 857	-30 857	0
Contributions au capital	59 138	59 138	0
Engagement de participation au capital-BDEAC à libérer	59 138	59 138	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	0	0	0
Billets		0	0
Devises et or à placer	0	0	0
BEAC, compte de placement Or	0	0	0
Engagements donnés CIF	53 052	39 389	13 663
Engagements donnés CIF titres remis en garantie	53 051	39 388	13 663
Engagements donnés CIF Espèces	1	1	0
Cautions reçues de fournisseurs	2 872	3 629	-756
Bons du trésor	379 006	355 837	23 169
Compte de bons d'équipement sous dossier BEAC	4 047	4 047	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	363 800	340 631	23 169
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	6 865 990	6 439 404	426 585

COMPTES ANNUELS

Note 35 : Opérations avec les parties liées

La Banque désigne comme parties liées, les membres du :

- Comité Ministériel de la CEMAC ;
- Conseil d'Administration ;
- Comité de Politique Monétaire ;
- Comités Monétaires et Financiers Nationaux ;
- Collège des Censeurs ;
- Comité d'Audit ;
- Gouvernement de la Banque.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres de ces organes de décision, de direction ou de contrôle.

Les membres du Gouvernement de la Banque ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres agents de la Banque.

Les rémunérations (traitements, primes et indemnités) perçues par les membres du Gouvernement de la Banque, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) sur les exercices 2014 et 2013 se présentent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Traitement des membres du Gouvernement	2 425	2 542	-117
Total	2 425	2 542	-117

COMPTES ANNUELS

Note 36 : Les effectifs

Les effectifs de la Banque se présentent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Services Centraux	559	523	36
COBAC	63	58	5
Bureau de la BEAC à Paris	6	7	-
Cameroun	599	576	23
RCA	154	158	-
Congo	320	304	16
Gabon	286	291	-
Guinée Equatoriale	167	162	5
Tchad	276	261	15
Total	2 430	2 340	90

Note 37 : Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2014, les provisions pour litiges (risque judiciaire) s'élèvent à FCFA 1 660 millions contre FCFA 1 647 millions en 2013.

Note 38 : Plan comptable

Le plan comptable annoté, validé en interne en décembre 2008, n'a pas encore été approuvé par le Conseil d'Administration conformément à l'article 71 des Statuts de la Banque.

Cependant, le projet de refonte du référentiel comptable de la Banque qui est en cours, devra courant 2016, remplacer l'actuel référentiel (Règlement CEMAC N°05/03) et nécessitera la mise en place d'un nouveau plan comptable annoté.

Note 39 : Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

La coorespondance de INSESO du 15 janvier 2015, attribuant les fonds dits « *fonds INSESO* » dans les comptes de la Banque au Trésor équato guinéen, a conduit à une reprise des provisions constatées sur les estimations des charges d'intérêts relatives à ces placements, ainsi que les intérêts calculés et cantonnés au 31 décembre 2011.